

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03 MAI 2022

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, PONTET Pascal, COUTURIER David, MARIETON Florent, FELIX Sophie, MORET Fabien, CASIEZ-PILOT Julie, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés : GIRARD Myriam, FORESTIER Emilie, FELIX Bertrand

Mme LECUYER Isabelle a été désignée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de conseil du 29.03.2022.

M. le maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour : subvention appel à projets 2022, remplacement de la délibération du 29.03.2022 : accepté

1) Participation financière au fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » pour l'exercice 2021

Le conseil municipal vote la participation au fonctionnement du multi-accueil « La Mouffletterie » pour l'exercice 2021 pour un montant de 1 986.11€.

2) Subvention à CALYPSO année 2022

Le conseil municipal vote une subvention de fonctionnement à CALYPSO pour l'année 2022 d'un montant de 790€.

3) Subvention à l'Eveil Sportif d'Amplepuis

Le conseil municipal vote une subvention d'un montant de 90€ à l'Eveil Sportif d'Amplepuis pour 9 enfants inscrits pour la saison 2021 2022 (9 x 10€).

4) Convention de partenariat avec l'association AERES pour la gestion des accueils périscolaires 2022-2025

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention de partenariat avec l'association AERES pour la période 2022-2025 pour la gestion des accueils périscolaires.

Le montant de la prestation s'élève à 2 400€ par an.

5) Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre les communes partenaires et l'association AERES 2021-2025

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre les communes partenaires et l'association AERES pour le centre de loisirs intercommunal Intergônes pour la période 2021-2025.

Convention mise à jour suite à la signature de la convention générale territoriale avec la CAF à partir de 2021.

Cette convention a pour objectif de mettre en œuvre le projet pédagogique du centre de loisirs sans hébergement Intergônes. Les communes partenaires sont : Cublize, Ronno, Saint-Just-d'Avray et Saint-Vincent-de-Reins.

6) Adhésion au service de conseil en énergie partagé/économe de flux (CEP-EF) de la COR

La COR a mis en place un service de conseil en énergie partagé/économe de flux (CEP-EF) à destination des 31 communes.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée : bâtiments, éclairage public...

La COR propose la signature d'une convention pour l'adhésion à ce service qui s'élève à 0.5€/habitant.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service de conseil en énergie partagé/économe de flux (CEP-EF) de la COR et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion.

7) Indemnisation des frais de déplacement et de repas des agents

Le conseil municipal accepte la mise en place du remboursement des frais de déplacement et de repas des agents de la collectivité lors de missions (formations, visite du travail...)

8) Convention relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement de sécurité du centre bourg 2<sup>ème</sup> tranche

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement de sécurité du centre bourg – 2<sup>ème</sup> tranche – de l'église vers la RD313 sur la route départementale n°98.

Les travaux s'élèvent à 52 388.80€ HT.

Considérant l'état de la couche de roulement de la chaussée que le Département aurait eu à refaire, sa prise en charge pour un montant forfaitaire de 18 175€ incluant la recherche d'amiante sera remboursée à la commune par le Département.

9) Demande de subvention amendes de police 2022 –annule et remplace la délibération du 29.03.2022

M. le maire informe que les projets indiqués dans la délibération du 29.03.2022 ne pourront finalement pas être retenus par le Département. C'est pourquoi M. le Maire propose de déposer un autre dossier au titre des amendes de police pour des travaux de sécurisation pour un montant HT de 4902.82€.

Le conseil municipal approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention relatif au produit des amendes de police 2022 pour des travaux de sécurisation et sollicite une subvention pour un montant de 2451.41€.

10) Demande de subvention appels à projets 2022 – annule et remplace la délibération du 29.03.2022

M. le maire informe que lors de la constitution du dossier de subvention appels à projets pour l'aménagement du terrain de sport, une erreur de devis a été faite (le devis Eiffage réactualisé de mars 2022 n'a pas été remplacé par le devis initial de septembre 2021 dans le dossier).

Le montant des travaux du projet s'élève finalement à 18 900€ HT.

Le conseil municipal approuve le dépôt d'un dossier de subvention appel à projets et sollicite une subvention d'un montant de 9 450€.

11) Questions diverses

\*le dossier DETR pour la rénovation de la cure a été déposé le 27.04.2022.

\*chemin de la Goutte : l'élargissement est prévu sur la partie basse du terrain avec contour du garage. Les travaux seront faits conjointement avec la COR pour la partie communautaire. M. le maire rencontre les riverains pour l'acquisition d'une bande de terrain.

\*cérémonie du 8 mai : dimanche 8 mai à 10h30, dépôt de gerbe

\*le rallye Lyon-Charbonnières s'est à priori bien passé, les organisateurs ont respecté les demandes de la mairie afin de ne pas créer de nuisances pour les riverains

\*Sophie FELIX informe que les enfants du conseil municipal des jeunes ont participé à une rencontre au lac des sapins le mercredi 27 avril : présentation de la COR par Patrice Verchère, information sur le tri des déchets, visite baignade biologique et information sur les gestes de premiers secours, tous les enfants ont été ravis de cette journée.

\*Fabien MORET fait le point sur la signalisation aux Tardières concernant la mise en place du cédez le passage

\*Amélie SAUVAGEON-FILLON demande si les graviers suite au PATA de l'année dernière pourraient être enlevés le long des trottoirs au lotissement Les Tuillères, risque de chutes, signalé par des habitants du lotissement.

A RONNO, le 05 mai 2022

Le Maire,

Philippe LORCHEL

